

## **AVIS DE LA COMMISSION « ESPACES ET URBANISME » DU COMITE DU MASSIF DES ALPES**

### **Révision du Schéma de Cohérence Territoriale Cœur du Faucigny (74)**

La commission « Espaces et urbanisme » du Comité de massif des Alpes, réunie le 4 mai 2026, de 14h à 16h30 à Annecy et en visioconférence, sous la présidence de Christophe APPERTET, désigné en séance ;

N'ayant pas atteint le quorum mais ayant reconvoqué la commission sans règle de quorum selon l'article 16 du règlement intérieur du comité de massif des Alpes, tel qu'indiqué dans la convocation, a pu débattre et voter un avis sur le projet soumis à l'ordre du jour.

CONSIDERANT que :

- Le Comité syndical du Syndicat mixte du SCoT Cœur du Faucigny a, par **délibération du 27 janvier 2026**, arrêté le projet de révision du SCoT ;
- Le projet a été **réceptionné** dans les services du Préfet coordonnateur du massif des Alpes / Commissariat à l'aménagement, au développement et à la protection du massif des Alpes, **le 17 février 2026**, pour être examiné par la **commission du 4 mai 2026** ;
- Le projet de révision du SCoT est **situé partiellement en zone de montagne** et **n'intègre pas de projets d'unités touristiques nouvelles structurantes (UTN)**, il est soumis à l'avis de la commission « Espaces et urbanisme » du Comité du massif des Alpes, conformément à l'article L.143-20 du Code de l'urbanisme ;
- Le Comité du massif des Alpes a délégué à la commission « Espaces et urbanisme » le rendu des avis sur les projets de SCoT situés totalement ou partiellement en zone de montagne, conformément à l'article 5 du règlement intérieur du Comité du massif des Alpes ;
- Le projet de SCoT prend en compte la loi **Climat & Résilience** et s'inscrit dans une trajectoire de réduction de l'artificialisation des sols ;
- Le projet de SCoT **s'inscrit dans les orientations du Schéma Interrégional du Massif des Alpes (SIMA)** adopté en 2013 et mis à jour en 2020.

SALUE

L'aboutissement de ce SCoT, issu de la fusion de plusieurs SCoT préexistants, sur un **périmètre couvrant 4 EPCI et une grande diversité** territoriale, démographique et économique, qui permet malgré les différences de traiter de façon cohérente les sujets pertinents à cette échelle du bassin de vie.

Les prescriptions et recommandations en faveur de **l'habitat** (densité, mixité, sobriété foncière, renouvellement urbain, cohérence avec les mobilités, ...) dans un contexte de pression transfrontalière à proximité du Genevois.

La place centrale dans le SCoT des dispositions en faveur des **mobilités durables diversifiés**, à l'image des préoccupations du territoire (axes structurants y compris cyclables, enjeux de mobilité touristique et du quotidien, ...) et des périmètres cohérents entre le SCoT et le syndicat des mobilités.

## RECOMMANDE

De **mettre à jour les données chiffrées globales et territorialisées**, de façon générale et en particulier pour la ressource en eau, afin de conforter les choix, les déclinaisons territoriales, et les perspectives de développement futur.

De renforcer les **connexions interterritoriales** de type Inter SCoT avec les SCoT voisins, compte-tenu des enjeux et flux partagés de ces territoires en matière touristique, agricole, naturelle.

De mieux **territorialiser les prescriptions en faveur de la diversification de l'offre touristique liée aux grandes entités naturelles** dans le contexte de changement climatique, afin d'en garantir l'appropriation collective par les communes et la construction du consensus, puis d'en faciliter la déclinaison dans les documents de rang inférieur (PLUi, PLU).

De préciser la prescription relative aux **chalets d'alpage** pouvant faire l'objet d'un changement de destination, afin de mieux cadrer les différents cas de figure pouvant se présenter.

De mieux expliciter les **enjeux paysagers**, en particulier de préciser la notion d'espace paysager d'intérêt particulier et de cartographier ces derniers.

## EMET

Un avis **favorable exprimé à l'unanimité** des membres votants, sur le projet d'élaboration du SCoT Cœur du Faucigny.

*Le président de séance*

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, all enclosed within a horizontal oval shape.

*Christophe APPERTET*